

Monsieur Baeumler, Président sortant, ouvre la Séance visant à l'installation de la nouvelle assemblée faisant suite aux élections municipales de mars 2008

Monsieur Baeumler précise aux Conseillers présents, anciens et nouveaux à quel point la construction de cette démarche de Pays est une belle mission, une belle cause qui rassemble les forces vives de ce Territoire. Ce Territoire qui dispose d'une histoire commune, d'une géographie commune. Un Territoire qui est maintenant devenu une référence tant dans la vie associative que dans la vie économique. Mais aussi pour la vie démocratique à travers le formidable outil que constitue le Conseil de Développement, outil fédérateur des forces vives du Territoire.

Monsieur Baeumler annonce l'Ordre du Jour de la Séance :

Point 1 – Installation du Conseil et désignation du Secrétaire de Séance

Point 2 – Election du Président

Point 3 – Election du Bureau

A) Election des Vice-Présidents

B) Election des membres assesseurs

Point 4 – Divers

Monsieur Baeumler procède à l'appel des Conseillers, selon leur ordre de désignation par les Communautés de Communes.

Seul Monsieur Marc Roger, délégué de la Communauté de Communes de Cernay et Environs est absent et non représenté. Messieurs Sordi, Muller, Ehret et Steiger absents également sont représentés par leur suppléant.

Monsieur Baeumler cède ensuite sa place à Monsieur Daniel Wyss, doyen d'âge de l'Assemblée.

Point 1 - Installation du Conseil Syndical

Monsieur Wyss qui assure la Présidence à compter de ce moment, propose de passer à l'élection du Président du Syndicat Mixte.

Auparavant, il souhaite désigner un Secrétaire de Séance et propose de nommer Mme Lévêque Sonia. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Il souhaite ensuite se faire seconder, et pour ce faire sollicite l'aide de Monsieur Jérôme Hammali, le plus jeune Conseiller et de Madame Nadine Cridlig, seule femme de l'Assemblée.

Point 2 – Election du Président

Cf. P.V. d'installation joint en annexe au présent Compte-Rendu.

Monsieur Wyss propose de passer à l'élection du Président. Il fait un appel à candidatures.

Monsieur Gaugler propose la candidature de Monsieur Jean Pierre Baeumler.

- ✓ Considérant que le Syndicat Mixte a besoin d'un Président qui soit fédérateur au sein de la diversité et de la richesse de notre territoire, de nos Communautés de Communes.
- ✓ Considérant tout le travail qui a été accompli depuis la création de la structure en 2004 et même dès 1999
- ✓ Considérant la cohérence des projets menés, tant dans le domaine économique qu'associatif ou autre

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, **Monsieur Gaugler** propose la candidature de Monsieur Jean Pierre Baeumler car il est l'homme de la situation.

Monsieur Wyss interroge la salle sur des candidatures supplémentaires. Il n'y a pas d'autre candidat.

Pendant la distribution des bulletins de vote, **Monsieur Wyss** donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6, L2122-7 et L 2122-8 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après dépouillement des bulletins, **Monsieur Wyss** déclare **Monsieur Baeumler élu à l'unanimité** : 26 voix sur 26 votants et l'installe immédiatement dans ses nouvelles fonctions sous les applaudissements.

Monsieur Baeumler remercie les Conseillers pour cette confiance renouvelée et les mots aimables prononcés par **Monsieur Gaugler**. Il salue toutes les personnes qui ont contribué à cette aventure, dont notamment le personnel du Syndicat, à savoir Sonia Lévêque la Directrice accompagnée par Ludovic Philippe, Brigitte Marchaudon, Tatiana Rousseau et sa remplaçante, Audrey Aragon mais aussi le personnel administratif, Mesdames Urban et Fumey et Mesdames Mura et Barzagli, mais aussi le Conseil de Développement.

Cette réélection, « *me permettant, avec vous, à vos côtés, de poursuivre cette aventure du Pays Thur-Doller commencée il y a 10 ans (première réunion des 4 Communautés de Communes = 4 juillet 1998)*

- *A travers ma réélection vous validez le mode de management (gouvernance) adopté : c'est celui du travail d'équipe, du partage, des responsabilités entre les responsables de nos 4 Communautés de Communes. Dans cette équipe je ne joue qu'un rôle de facilitateur, de porte-parole le cas échéant.*
- *Je dois vous dire aussi ma joie de travailler avec vous au développement harmonieux, durable, d'un territoire qui m'a vu naître et auquel je suis très intimement attaché, comme vous toutes et tous sans aucun doute, confortant ainsi des liens tirés d'une longue histoire commune.*
- *Pour nous le Pays n'est pas une strate supplémentaire dans un mécano institutionnel déjà très lourd et qui aurait mission de dépouiller les communes ou les groupements de communes de leurs prérogatives. Ce n'est pas un impôt nouveau. C'est un espace de débat, de concertation, notamment entre élus et la société civile, entre Communautés de Communes, c'est un espace de projet qui s'exprime à travers la Charte qui fixe les grands axes, la stratégie de développement du territoire, c'est un outil d'animation, de mise en réseau de nombreux partenaires, de coordination pour mener à bien des projets pour lesquels les communes ou leurs groupements n'ont pas la taille critique suffisante (formation professionnelle, transports, développement touristique, développement économique).*
- *A travers le Pays, les Communautés de Communes ont appris à mieux se connaître, à travailler ensemble, à mettre en cohérence leurs politiques renforçant ainsi l'efficacité de leur action et par la-même aussi l'identité de notre bassin de vie.*
- *Il nous appartient de poursuivre le travail engagé, de conforter les initiatives prises en matière de développement économique, de transports, de sensibilisation aux questions énergétiques, en matière culturelle ou de services aux personnes (CLIC)*
- *Il nous faut poursuivre mais sans doute centrer davantage notre action (nos moyens ne sont pas illimités) sur quelques priorités que je citerai dans un ordre qu'il vous faudra préciser.*

1) Un dossier incontournable : le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui selon les termes de la loi devrait être finalisé pour le 14 décembre 2010. Il s'agit dans ce document opposable (notamment aux PLU) de fixer les grandes orientations en matière d'aménagement du Territoire en prenant en compte les évolutions souhaitées en matière de transport, de développement économique ou touristique, de services à la population ou encore de gestion de nos ressources foncières.

Ce schéma devra être élaboré en étroite concertation avec les représentants des forces vives du Territoire regroupées au sein du Conseil de Développement mais aussi avec les Communes et les 4 Communautés de Communes.

2) LEADER un dossier déposé, à partir d'un travail important réalisé par l'équipe de choc Messieurs OMEYER, et TACQUARD et Madame LEVEQUE, à partir d'une forte mobilisation du terrain, avec des chances certaines de voir cette candidature retenue par la Région. L'enjeu = 1,4 millions d'euros pour lesquels il faudra trouver les compensations financières locales auprès du Département, de la Région, des Communes et Communautés de Communes.

L'objectif : accompagner la mutation économique du Territoire en valorisant nos richesses agricoles, artisanales, touristiques ou naturelles avec l'objectif de remettre dans le circuit des populations qui ont particulièrement souffert de mutation de notre appareil de production.

3) PLAN CLIMAT : mettre en place, à l'échelon du Pays, une stratégie globale en faveur de l'efficacité économique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les actions sur lesquelles il nous faudra mobiliser les communes et leurs groupements (par là-même confortés dans leurs initiatives) et pour lesquelles nous pouvons espérer bénéficier de financements apportés par l'Europe, la Région ou l'ADEME, pourraient porter sur l'habitat (dans le cadre de la mise en œuvre du PLH), les transports (valorisation des transports collectifs ou des modes de déplacement doux, transport à la demande), sur la gestion de l'espace, les énergies renouvelables et les économies d'énergie, les filières courtes agricoles, la valorisation du potentiel forestier...)

4) LES SERVICES A LA POPULATION : le dossier est en cours de finition. A partir d'un état des lieux, d'une analyse des évolutions en cours et prévisionnelles, il s'agit de voir comment mieux répondre aux besoins de la population en matière de services, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité et la qualité de vie de notre Territoire. Il s'agit aussi, si possible, de pouvoir parler d'une seule voix sur ces questions (urgences, mutations du service public, services à la personne notamment, personne âgée, rôle du CLIC).

5) La priorité : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Il s'agit d'accompagner les mutations en cours et leurs conséquences en matière d'emploi (rôle de la MEF, outil que s'est donné le Pays)

- en assurant la promotion de notre Territoire
- en accompagnant les créateurs d'entreprises (à travers la mise en réseau des opérateurs ou la PFIL)
- en encourageant l'initiative et en favorisant l'innovation (CEEI)
- en impulsant et en assurant une bonne coordination des politiques de formation (rôle joué par la Plate-forme)
- en permettant à de nouvelles filières de se structurer et de se développer : TIC, Energies renouvelables, textile innovant, bâtiment basse consommation, valorisation déchets ou l'industrie propre.

Ces initiatives portées notamment par les Communautés de communes, doivent trouver place dans notre schéma cohérent d'organisation et d'animation économique que nous avons adopté et plus largement dans une stratégie globale de développement économique du territoire qui doit être confortée à travers des partenariats renforcés avec les collectivités territoriales et notamment la Région.

Le développement touristique de notre Pays trouve également toute sa place dans cette politique. Il s'agit, à partir de la stratégie arrêtée en 2006 de poursuivre les actions, les promotions communes du territoire, dans le cadre des actions communes conduites par les 4 Offices de Tourisme (réflexion sur une meilleure mutualisation des Offices de Tourisme en 2008).

Autres initiatives qu'il nous faudra mener à bien :

- lancement du travail sur la signalétique touristique
- études sur les Entrées et Traversées de Pays
- et surtout création d'une chaîne de gîtes de montagne pour promouvoir la randonnée dans le massif vosgien (un magnifique produit touristique pour le Pays Thur-Doller.

Voilà en quelques mots les priorités qui pourraient nous mobiliser ces six années à venir à l'échelon de notre Pays.

Cette action s'inscrit, vous l'avez compris, sous le signe de partenariats, de solidarités confortées, avec les Collectivités Territoriales, entre les Communautés de Communes, entre les espaces urbains et ruraux, entre les Vallées et le Piémont, avec le Parc des Ballons, mais surtout avec les forces vives du Territoire représentées et regroupées au sein de notre Conseil de Développement, force de propositions, « laboratoire d'idées », lieu privilégié d'expression de la société civile. Il l'a montré tout au long des travaux qu'il a menés ces dernières années (suivi de la mise en œuvre de la Charte, énergies renouvelables, déplacements dans la Vallée de la Thur, Guide Pratique du Handicap, avis sur l'incinérateur...).

Il le montrera demain, notamment à travers sa participation à l'élaboration du SCOT.

C'est donc bien sous le signe de ces volontés partagées que je vous propose de travailler ensemble au développement et à l'animation de notre Pays « car seul on va vite, ensemble on va plus loin ».

Monsieur Baeumler invite ensuite le Conseil à procéder à l'élection des Vice-Présidents et des assesseurs.

Point 3 – Election du Bureau

A) Election des Vice-Présidents

Monsieur Baeumler indique que le Bureau doit être un lieu de dialogue intercommunautaire. Derrière chaque initiative, il faut un animateur. Les membres du Bureau sont ces animateurs. Pour l'élection des membres du Bureau, Monsieur Baeumler fait à nouveau appel à Monsieur Wyss accompagné de Monsieur Hammali et de Madame Cridlig.

Monsieur Baeumler propose **Monsieur Roger Gaugler** comme **1^{er} Vice-Président**. Aucun autre candidat ne se présentant, il est procédé à l'élection. Monsieur Gaugler est élu avec 25 voix et 1 bulletin blanc. Il est installé aux cotés du Président sous les applaudissements.

Monsieur Baeumler propose ensuite **Monsieur Jean-Paul Omeyer** comme **2^{ème} Vice-Président**. Aucun autre candidat ne se présentant, il est procédé à l'élection. **Monsieur Jean-Paul Omeyer** est élu avec 25 voix et 1 bulletin blanc. Il est installé aux cotés du Président sous les applaudissements.

Monsieur Baeumler propose **Monsieur François Tacquard** comme **3^{ème} Vice-Président**. Aucun autre candidat ne se présentant, il est procédé à l'élection. Monsieur François Tacquard est élu avec 25 voix et 1 bulletin blanc. Il est lui aussi installé aux cotés du Président sous les applaudissements.

B) Election des Asseseurs

Monsieur Baeumler propose de passer à l'élection des Asseseurs. Le Bureau est composé du Président, de trois Vice-Présidents et de 8 asseseurs. Il convient maintenant de procéder à l'élection des asseseurs.

Le Bureau doit être un lieu de partage à part égale des tâches, aussi il propose que chaque Communauté de Communes propose deux asseseurs. Aussi, **Monsieur Baeumler** demande aux différents Présidents des Communautés de Communes de proposer des candidats. Messieurs Sordi et Muller J., Messieurs Britschgi et Habib, Messieurs Muller A. et Ehret, Messieurs Walgenwitz et Wehrlen sont proposés.

Monsieur Baeumler fait un appel à d'autres candidatures qui reste néant. Puis il propose de passer au vote. Après dépouillement, Messieurs Sordi et Muller J., Messieurs Britschgi et Habib, Messieurs Muller A. et Ehret, Messieurs Walgenwitz et Wehrlen sont élus à l'unanimité en tant qu'asseseurs sous les applaudissements.

Point 4 – Divers

Monsieur Baeumler informe les Conseillers des prochaines dates :

- ✓ Installation du Bureau du Conseil, le mardi 13 mai 2008 à 19h à l'embarcadère à Vieux Thann
- ✓ Conseil syndical, le mardi 27 mai à 19h, dans la même salle, séance pendant laquelle il sera notamment procédé à la mise en place des commissions.

Monsieur Baeumler propose ensuite à Monsieur Hubert, Président du Conseil de Développement de prendre la parole.

Monsieur Hubert félicite le Président pour sa réélection et le remercie de lui donner l'occasion de rappeler à quel point les relations entre le Conseil de Développement et le Syndicat Mixte sont importantes et de bonne qualité. Il a bien noté les différents chantiers à venir, pour lesquels la participation du Conseil de Développement est importante et souhaitée, notamment le Scot bien entendu, le programme Leader, le Plan Climat Territorial et les Services à la Population, pour ne citer que les plus importants.

Il remarque que le renouvellement des instances communales et intercommunales a eu quelques incidences sur le Conseil de Développement, une partie de ses membres sont en effet devenus Conseillers Municipaux. Cette situation va interroger le Conseil de Développement, qui doit se renouveler début 2009. D'ici là, faudra-t-il y apporter des modifications dans la composition du Conseil de Développement, suite aux nouvelles qualités de certaines personnes ?? Il souhaite que la démarche Pays se poursuive dans le même esprit et précise que le Conseil de Développement sera présent aux cotés du Syndicat Mixte pour mener le bateau ensemble.

Monsieur Baeumler n'est pas surpris par le nombre de personnes du Conseil qui ont prises des responsabilités électives, le Conseil de Développement représentant un des échelons de la démocratie participative. La France compte 500 000 élus locaux, aussi disposer d'outils de démocratie participative, de tremplin pour l'implication publique des citoyens est une excellente chose, on peut même considérer que la démocratie est moins malade qu'on ne le pense. Concernant le renouvellement du Conseil de Développement, il suggère à Monsieur Hubert d'anticiper de quelques mois ce renouvellement pour mieux le caler sur le fonctionnement du Syndicat Mixte.

Monsieur Omeyer précise que le Pays est un Territoire sur lequel nous pouvons tous travailler ensemble. Ainsi, par le projet Leader, nous avons la volonté d'inventer un nouveau modèle de développement, en prenant en compte les délaissés de l'époque industrielle, en leur rendant toute leur dignité. Et ce malgré un soir où la nouvelle d'une fermeture probable du site de DMC va à nouveau toucher notre Vallée.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la Séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.